



Union Nationale des Syndicats Autonomes
UNSA - Aérien



Le 20/03/2024

Le Canard libéré

Inflation 2024 environs 3.5%.

Salaire augmentation Générale : 1,8% du salaire brut applicable au 1er juin.

Cela veut dire que l'augmentation générale 1.8% divisé par 12 mois X 6 mois (juin) = 0.9%.

**Donc 0.9% pour 2024.
Mais rassurez-vous pour TOUS**

- Augmentations Individuelles – pour les bénéficiaires concernés – sur la base d'une enveloppe globale de 1,3% de la Masse Salariale.

Si tous les salariés ont 1.3% en individuelle super illusion !

Le total sera de 0.9% +1.3%...

2.2% *ultra rêve*

Pour les miettes la mutuelle 4.62€/mois.

L'UNSA ne fera pas de commentaire nous vous laissons à votre propre analyse / A vos espoirs.